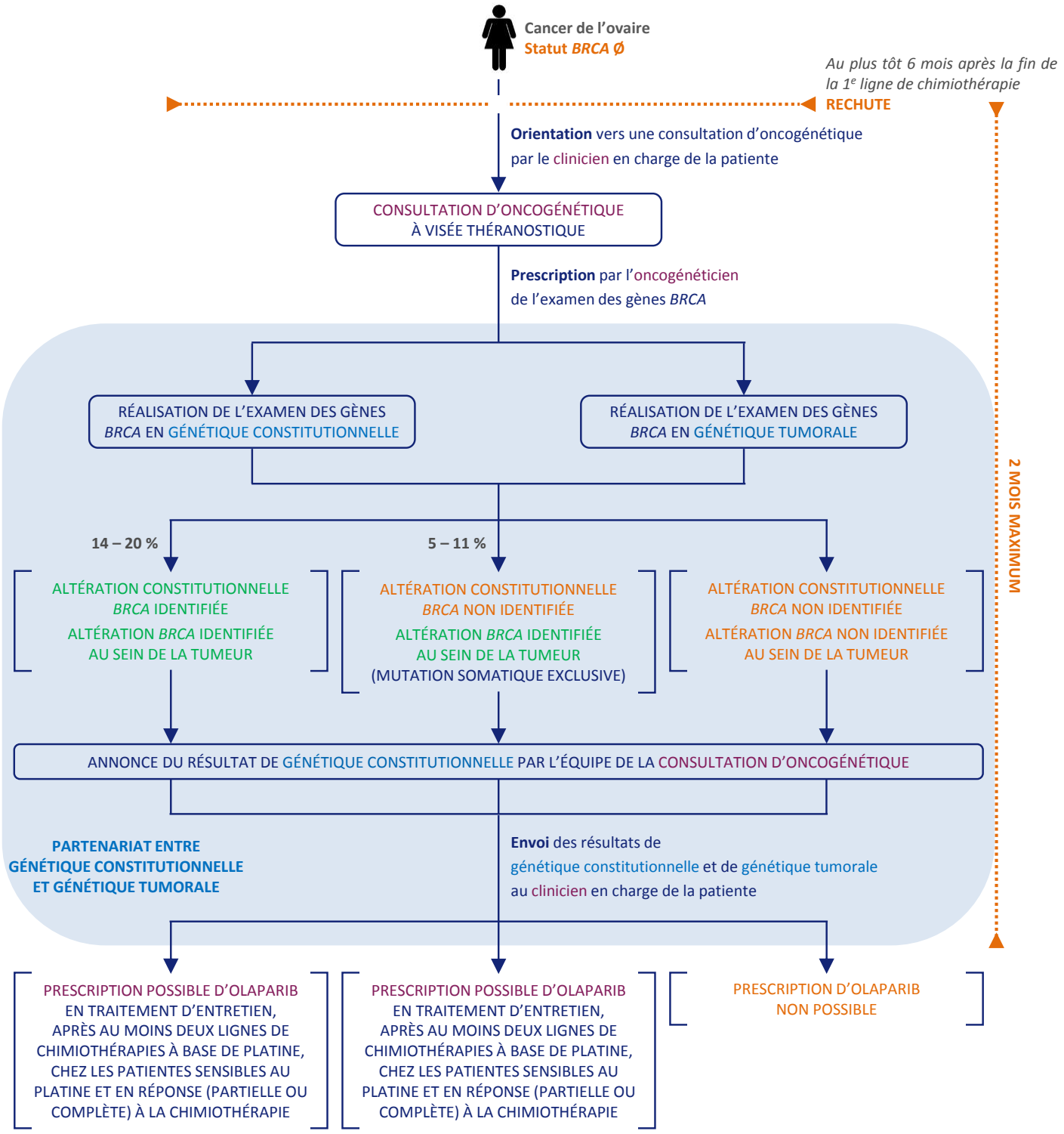
Cancer de l'ovaire
Statut *BRCA* Ø
Au plus tôt 6 mois après la fin de la 1e ligne de chimiothérapie
RECHUTE
Orientation vers une consultation d'oncogénétique par le clinicien en charge de la patiente
CONSULTATION D'ONCOGÉNÉTIQUE À VISÉE THÉRANOSTIQUE
Prescription par l'oncogénéticien de l'examen des gènes *BRCA*
RÉALISATION DE L'EXAMEN DES GÈNES *BRCA* EN GÉNÉTIQUE CONSTITUTIONNELLE
RÉALISATION DE L'EXAMEN DES GÈNES *BRCA* EN GÉNÉTIQUE TUMORALE
14 – 20 %
5 – 11 %
ALTÉRATION CONSTITUTIONNELLE *BRCA* IDENTIFIÉE
ALTÉRATION *BRCA* IDENTIFIÉE AU SEIN DE LA TUMEUR
ALTÉRATION CONSTITUTIONNELLE *BRCA* NON IDENTIFIÉE
ALTÉRATION *BRCA* IDENTIFIÉE AU SEIN DE LA TUMEUR (MUTATION SOMATIQUE EXCLUSIVE)
ALTÉRATION CONSTITUTIONNELLE *BRCA* NON IDENTIFIÉE
ALTÉRATION *BRCA* NON IDENTIFIÉE AU SEIN DE LA TUMEUR
2 MOIS MAXIMUM
ANNONCE DU RÉSULTAT DE GÉNÉTIQUE CONSTITUTIONNELLE PAR L'ÉQUIPE DE LA CONSULTATION D'ONCOGÉNÉTIQUE
PARTENARIAT ENTRE GÉNÉTIQUE CONSTITUTIONNELLE ET GÉNÉTIQUE TUMORALE
Envoi des résultats de génétique constitutionnelle et de génétique tumorale au clinicien en charge de la patiente
PRESCRIPTION POSSIBLE D'OLAPARIB EN TRAITEMENT D'ENTRETIEN, APRÈS AU MOINS DEUX LIGNES DE CHIMIOTHÉRAPIES À BASE DE PLATINE, CHEZ LES PATIENTES SENSIBLES AU PLATINE ET EN RÉPONSE (PARTIELLE OU COMPLÈTE) À LA CHIMIOTHÉRAPIE
PRESCRIPTION POSSIBLE D'OLAPARIB EN TRAITEMENT D'ENTRETIEN, APRÈS AU MOINS DEUX LIGNES DE CHIMIOTHÉRAPIES À BASE DE PLATINE, CHEZ LES PATIENTES SENSIBLES AU PLATINE ET EN RÉPONSE (PARTIELLE OU COMPLÈTE) À LA CHIMIOTHÉRAPIE
PRESCRIPTION D'OLAPARIB NON POSSIBLE